

Association des Economistes de la Construction d'Afrique

CODE DE CONDUITE

Les Institutions /
Associations Membres
de l'Association des Economistes de la Construction d'Afrique:

se conformeront aux Lois et à la constitution du pays de leurs activités et feront comprendre
à leurs membres individuels de faire pareillement

Se conformeront aux Lois et à la Constitution et aux règlements de
L'Association des Economistes de la Construction d'Afrique (AAQS)
et feront comprendre
à leurs membres individuels de faire pareillement

S'évertueront à sauvegarder la dignité, la position et la réputation de l'Association de Economistes de la
Construction d'Afrique et feront comprendre
à leurs membres individuels de faire pareillement

Dirigeront leurs affaires de manière professionnelle et intègre à l'honneur de l'
Association des Economistes de la Construction d'Afrique (l'AAQS) et feront comprendre
à leurs membres individuels de faire pareillement

Prendre des mesures raisonnables pour assurer que les membres individuels de leurs
Institutions / associations respectives se conformeront aux codes de conduite de
telles institutions / associations, comme prévu par l'AAQS.

Version modifiée et adoptée par l'Assemblée Générale de l'AAQS en Aout 2011.